

# CREW RESTROOM FLOOR & SURFACE SC NON-ACID DISINFECTANT CLEANER

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3
	Santé		Réactivité	1
			Réactivité	0
<b>Danger spécifique</b>				
Vêtement de protection			Apparence Vert. Liquide. Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.	

Section 1. Identification du produit et de la compagnie				
Nom du produit	<b>CREW RESTROOM FLOOR &amp; SURFACE SC NON-ACID DISINFECTANT CLEANER</b>		Code	4729 & 4739
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Désinfectant. Ce produit doit être dilué avant toute utilisation.		PMS#	444556
FTSS#	126807001		Date de validation	4/26/2004
Siège social aux É.U.	<b>Siège social au Canada</b>		Date d'impression	4/26/2004
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversev.com	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131		Remplace	Aucune validation antérieure
			<b>En cas d'urgence</b>	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Diocetyl Dimethyl Ammonium Chloride		3.255		
Chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5	3.255	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 84 mg/kg [Rat]. 268 mg/kg [Souris].
Chlorure de di-n-alkyl diméthylammonium	68424-95-3	6.510	Non disponible.	Non disponible.
N-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68424-85-1	8.68	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 426 mg/kg [Rat]. 919 mg/kg [Souris].
Alcool éthylique	64-17-5	5-10	<b>OSHA (États-Unis).</b> TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH (États-Unis).</b> TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: 1996</b> <b>Adoption Refers to Appendix A -- Carcinogens.</b> TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). TWA: 1000 ppm 8 heure(s).	ORALE (DL50): Aiguë: 7060 mg/kg [Rat]. 6300 mg/kg [Lapin]. 3450 mg/kg [Souris]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 20000 ppm 10 heure(s) [Rat].

**CREW RESTROOM FLOOR & SURFACE SC  
NON-ACID DISINFECTANT CLEANER**

heure(s).  
**OSHA PEL (États-Unis,  
1993). Remarques:**  
TWA: 1900 mg/m<sup>3</sup> 8  
heure(s).

TWA: 1000 ppm, 8 heures(e)

**Section 3. Identification des risques**

**Voies d'absorption** Contact avec les yeux. Contact avec la peau

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Yeux** Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.

**Peau** Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents. Peut être fatal si absorbé par la peau.

**Inhalation** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.

**Ingestion** Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**Conditions médicales aggravées par une surexposition:** Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

**Section 4. Premiers soins**

**Contact avec les yeux** Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.

**Contact avec la peau** Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

**Inhalation** En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.

**Ingestion** NE PAS faire vomir! Boire du lait, blanc d'oeuf, ou solution de gélatine. Si ces ne sont pas sous la main, boire de grande eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

**Notes au physicien** La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Inflammabilité du produit** Alors que ce produit possède un point d'éclair inférieur à 200 Deg. F, il constitue une solution aqueuse à base d'alcool qui ne soutient pas la combustion.

**Points d'éclair** Coupe fermée: 55°C (130°F).

**Produits de la combustion** Inconnu.

**Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés aux flammes. poudre, l'anhydride carbonique.

**Vêtements de protection (feu)** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Special Remarks on Fire and Explosion Hazards** Exposée à la chaleur de feu, la matière risque de brûler. Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

**Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**

**Précautions personnelles** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage** Éliminer toutes les sources d'inflammation. En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites.

**Section 7. Manipulation et entreposage**

<b>Manutention</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Après la manipulation, bien se laver les mains à l'eau et au savon. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle**

<b>Contrôles d'ingénierie</b>	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
<b>Protection personnelle</b>	
<i>Yeux</i>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
<i>Mains</i>	Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de caoutchouc. Gants de néoprène.
<i>Respiratoire</i>	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique et apparence</b>	Liquide.
<b>Odeur</b>	Frais.
<b>Couleur</b>	Vert.
<b>pH</b>	6.5 à 8 [Neutre.]
<b>Gravité Spécifique</b>	1.02
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Complète.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

<b>Stabilité du produit et réactivité</b>	Le produit est stable.
<b>Conditions d'instabilité</b>	Chaleur excessive.
<b>Incompatibilité avec différentes matières</b>	Légèrement réactif à réactif avec agents oxydants, les acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	Ne se produira pas.

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie**

**Toxicité aiguë** ORALE (DL50) Corrosif.

**Effets d'une exposition chronique** Inconnu.

**Autres effets toxiques** Inconnu.

**Section 12. Information sur l'écologie**

Non disponible.

**Section 13. Considérations lors de la disposition**

**Information sur les déchets** Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. **LES DÉCHETS INSECTICIDES -** Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux.

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

**Classification pour le DOT**

**DOT Nom d'envoi** S'il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

**TDG Classification**

**TDG Nom d'envoi** S'il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

**CLASSE TMD**

**Section 15. Information réglementaire**

**Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.**

Réglementation des É.-U.

**Federal CERCLA :** Substances dangereuses.: Alcool ,thylique

**état** New Jersey: Alcool ,thylique  
Massachusetts - Liste des déversements: Alcool ,thylique  
Massachusetts RTK: Alcool ,thylique  
Pennsylvanie RTK: Alcool ,thylique

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Numéro d'enregistrement de EPA: 1839-167-70627

**Règlements canadiens**

**NPRI canadien** Non applicable.

**SIMDUT Classification** Non applicable.

**Symbole du SIMDUT**

**Information sur les produits enregistrés** Non applicable.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

**Section 16. Renseignements supplémentaires**

Autres considérations spéciales      MSDS Serial Range: serial 1 - serial 2

Version      1.02

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*